

GAZA : halte au massacre, levée immédiate du blocus, sanctions contre Israël !

Le vendredi 30 mars 2018, l'armée israélienne a tiré à balles réelles contre les Palestiniens de Gaza, qui s'étaient rassemblés en masse pour la « marche du retour », exigeant la levée du blocus de Gaza et le droit au retour des réfugiés palestiniens. On compte **16 morts, victimes tirs des snipers de l'armée israélienne, officiellement postés pour tuer, et 1416 blessés dont la moitié par balles.**

Le blocus de Gaza : depuis bientôt 11 ans Israël enferme et pousse au désespoir une population de 2 millions de personnes, dont 1,3 millions de réfugiés, qui ne demandent qu'à vivre, travailler, produire, faire vivre leur société. Le blocus détruit l'économie et la société palestinienne de Gaza. Puniton collective contre toute la population, il est illégal selon le droit international et condamné par de nombreux États, dont la France.

Le droit au retour des réfugiés palestiniens, chassés de leurs foyers en 1948, est inscrit dans la résolution 194 de l'ONU. Israël l'a acceptée, comme condition de son admission à l'ONU le 11 mai 1949, mais a toujours refusé de la mettre en œuvre.

Les marches du retour vont se poursuivre pendant 6 semaines, jusqu'au 15 mai prochain, date qui marquera les 70 ans de la Nakba, l'expulsion des Palestiniens chassés de leur propre pays. Tout en dénonçant la colonisation, l'occupation, l'annexion de Jérusalem et les provocations de Trump, elles porteront la revendication des réfugiés palestiniens pour la mise en œuvre de leur droit au retour.

Il faut arrêter ce massacre, qui risque de se reproduire dans les jours et semaines à venir : la France et l'Europe doivent immédiatement et clairement interdire à Israël, sous peine de sanctions immédiates, le recours aux armes de guerre contre la population palestinienne qui manifeste pour ses droits.

Face à un pouvoir israélien qui ne se donne plus aucune limite, face aux provocations et à la complicité des États-Unis, **la France et l'Europe doivent maintenant changer de logique : elles doivent exiger** la levée du blocus de Gaza, l'arrêt de toute colonisation, l'arrêt des destructions de maisons et d'infrastructures palestiniennes, la suspension de toute mesure unilatérale, la fin de l'occupation, la libération de tous les prisonniers politiques, la libération immédiate des enfants emprisonnés et le droit au retour des réfugiés palestiniens en application de la résolution 194 de l'ONU. Ces demandes ne peuvent plus être des options ou des souhaits, elles doivent devenir **des exigences, assorties de sanctions** tant qu'elles ne sont pas appliquées.

**Halte aux massacres
Levée immédiate du blocus de Gaza
Sanctions contre Israël
Respect des droits du peuple palestinien**

**Rassemblement vendredi 6 mars 2018 à 18 heures
Rue Félix-Poulat à grenoble**

Premiers signataires : AFPS, collectif isérois pour la Palestine